



## Délibération du conseil municipal Séance du 21 novembre 2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 12

### Date de convocation

14/11/2024

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 021-212105852-20241121-2024\_44-DE

L'an 2024, le vingt et un novembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

### Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. BORTOT Pascal, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, M. MONCHAUX Eric, Mme PEDRON Nathalie, Mme SORBIER Chloé, Mme TERRIER Sandra

### Absents excusés :

Mme GADY Sarah donne pouvoir à Mme SORBIER Chloé,  
M. COUPECHOUX Franck donne pouvoir à M. BORTOT Pascal,  
M. LUCOT Pierre donne pouvoir à Mme PEDRON Nathalie

Secrétaire de séance : M. BLOT Dominique

**Objet : Versement de fonds au Sivos de Barges-Saulon-la-Chapelle (Délibération n° 2024-44)**

Considérant la création du Sivos de Barges-Saulon-la-Chapelle du 3 juillet 2024,

Considérant la nécessité d'abonder les finances du SIVOS dans sa mise en place et dans le projet d'achat d'une parcelle de terrain en vue de la future construction du pôle scolaire,

Vu la décision du conseil municipal prise lors du vote du budget prévisionnel 2024, le 4 mars 2024, de prévoir la somme de 50 000 € à verser au SIVOS sur la ligne 65568 (dépenses de fonctionnement),

Approuvant les décisions prises par les conseils municipaux de Barges et de Saulon-la-Chapelle de prévoir dans leur budget respectif de 2024 la somme de 30 000 € pour la commune de Barges et de 50 000 € pour la commune de Saulon-la-Chapelle afin d'abonder le futur SIVOS pour sa mise en place et l'achat de terrain pour le pôle scolaire projeté,

Le conseil municipal, à l'unanimité confirme ce versement de 50 000 € au SIVOS de Barges Saulon-la-Chapelle.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Saulon-la-Chapelle  
**Le Maire, Pascal BORTOT**

